TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN
---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---

**DECRET N° 99-305 DU 14 JUIN 1999**

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi de l'intérim du Président de la République pour compter du 15 juin 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

**D E C R E T E** :

**Article 1er**. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernement, Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Prétoria (Afrique du Sud).

.../...

**Article 2**.- Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

**Article 3**. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 14 juin 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

**Mathieu KEREKOU**. -

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE 2 AUTRES MINISTERES 17 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-